

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 mai 2026
Date d'affichage 29 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260605-CM2606-DEL5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 23
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE CINQ JUIN à dix-huit heures trente,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session extraordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCÉ ; M. Lionel COURTEMANCHE ; Mme Olivia GUEUGNOT ; M. Michael LEBLANC ; Mme Caroline LALOIT ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Aurélie PARISOT ; Mme Angélique GOURAUD ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Excusés :

M. Jean de FONTANGES	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel BOIS	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
Mme Sandra TRASSART ROQUAIN	(Pouvoir donné à Mme Céline PELLETIER)
Mme Stéphanie BRAULT	(Pouvoir donné à Mme Sophie DOLLON)
M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Julie BIBARD	(Pouvoir donnée à Mme Sylvie SEQUEIRA)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

M. Franck POTAUFEUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES
TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le Conseil municipal ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment les dispositions relatives à la fiscalité professionnelle unique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 avril 2026 relative à la composition et au fonctionnement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT qu'il est institué au sein de la Communauté de communes une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), chargée d'évaluer les charges transférées par les communes à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre des transferts de compétences.

CONSIDÉRANT que conformément à la délibération précitée, chaque commune membre doit désigner en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de cette commission.

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :
 - Un représentant titulaire **Thierry RENVOIZE.**
 - Un représentant suppléant **Christophe BISI.**
- **PREND ACTE** que Les noms des représentants seront communiqués à la Communauté de communes conformément à la délibération du 20 avril 2026.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

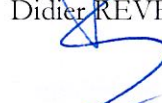
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Franck BOTAUFEUX



Pour copie conforme

Le Maire
Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.